

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Vuba Resin Binder Composant B

Cette fiche de données de sécurité contient des informations concernant les risques potentiels pour les personnes impliquées dans la manipulation, le transport et le travail avec le matériel, ainsi que la description des risques potentiels pour le consommateur et l'environnement. Ces informations doivent être mises à la disposition des personnes susceptibles d'entrer en contact avec le matériau ou responsables de son utilisation. Cette fiche de données de sécurité est rédigée conformément au format décrit dans le règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et les règlements REACH du Royaume-Uni SI 2019/758.

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Vuba Resin Binder Composant B
Nom chimique : Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène,
isocyanate N° CE : 931-274-8
N° CAS : 28182-81-2
N° d'enregistrement REACH UE : 01-2119485796-17-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composant e B du système de résine bicomposant
Aucune utilisation déconseillée. Utiliser uniquement selon les instructions.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Vuba

Building Products Limited
Unités B2, B3 et B4 Grovehill Industrial Estate,
Beverley, HU17 0LF

Tél. : 01482 778897
E-mail: sales@vubagroup.com
Site web : www.vubaresinproducts.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas d'urgence Tél. 01482 778897 (09:00-17:00, lundi-vendredi)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement CLP (CE) n° 1272/2008 et le règlement CLP (UE) n° 1272/2008, tel qu'amendé pour la Grande-Bretagne.

Toxicité aiguë 4 (inhalation)	H332 Nocif par inhalation
Sensibilisation cutanée 1	H317 Peut provoquer une allergie cutanée
STOT SE 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires

2.2 Éléments d'étiquetage



Attention
H332 - Nocif par inhalation

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P284 - Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

2.3 Autres dangers

Durcit lors du mélange avec le composant A du produit. Lire attentivement les instructions avant utilisation. Ne contient aucun composant connu pour être PBT ou vPvB ou ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 3 : Composition

3.1 Substances

Nom	N° CAS/CE	Conc. %w/w	Classification
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	N° CAS 28182-81-2 N° CE 931-274-8	>99,8%	Toxicité aiguë 4 H332 Sensibilisation cutanée 1 H317 STOT SE 3 H335
diisocyanate d'hexaméthylène	N° CAS 822-06-0 N° CE 212-485-8	< 0,2	Toxicité aiguë 4 H302 Tox. aiguë 1 H330 Irritation cutanée 2 H315 Irritation oculaire 2 H319 Sensibilisation cutanée 1 H317 Sensibilisation respiratoire 1 H334 STOT SE 3 H335 Limites de concentration spécifiques : C >= 0,5 Sensibilisation respiratoire 1, H334 C >= 0,5 Sensibilisation cutanée 1, H317

3.2 Mélanges

Sans objet, le produit est une substance.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin en cas de signes persistants d'inconfort.

INHALATION : Éloigner de l'exposition. Consulter immédiatement un médecin si la respiration devient difficile.

CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin en cas d'irritation ou d'éruption cutanée.

INGESTION : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une réaction allergique cutanée ou une réaction asthmatique chez les personnes prédisposées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique selon les besoins

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, mousse, poudres, dioxyde de carbone

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion libère du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote, des vapeurs d'isocyanates et des traces de cyanure d'hydrogène. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas inhaler les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome à pression positive, si nécessaire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel non essentiel. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs, utiliser une protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. Utiliser une protection oculaire (lunettes recommandées) et des gants adaptés aux liquides de résine, tels que des gants en nitrile ou en Viton.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les égouts et les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide avec du sable, de la terre ou tout autre matériau absorbant approprié. Recueillir dans un conteneur étiqueté approprié pour l'élimination. Laver soigneusement la zone de déversement avec de l'eau et un détergent pour éliminer les résidus. Empêchez les eaux de lavage de pénétrer dans les cours d'eau.

6.4 Références à d'autres sections

Voir les sections 8 et 13 pour plus de conseils.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Ne pas inhaler les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans son récipient d'origine étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas stocker à proximité d'aliments ou de réserves d'eau. Garder hors de portée des enfants et des animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution particulière. Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu travail

Nom	8 hrTWA	15 min STEL	Notes, source
Isocyanates, tous (comme – NCO)	0,02 mg/m ³	0,07 mg/m ³	Sen EH40, 2020

DNELs

Inhalation humaine	Travailleur			
	Effets locaux à long terme	Effets systémiques à	Effets locaux à	Effets systémiques à

		long terme	court terme	court terme
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)	—	0,5 mg/m ³	1 mg/m ³	—
Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)	0,035 mg/m ³	0,035 mg/m ³	0,07 mg/m ³	0,07 mg/m ³

PNECs

PNEC	Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène (28182-81-2)	Diisocyanate d'hexaméthylène (822-06-0)
PNEC aqua (eau douce) :	127 µg/l (Daphnia magna)	> 77,4 µg/l (Scenedesmus subspicatus)
PNEC aqua (eau de mer) :	12,7 µg/l (Daphnia magna)	> 7,74 µg/l (Scenedesmus subspicatus)
PNEC aqua (rejets intermittents) :	1270 µg/l (Daphnia magna)	> 774 µg/l (Scenedesmus subspicatus)
PNEC sédiments (eau douce) :	266,7 g/kg (répartition à l'équilibre)	> 0,01334 mg/kg dwt (répartition à l'équilibre)
PNEC sédiments (eau de mer) :	—	> 0,001334 mg/kg dwt (répartition à l'équilibre)
PNEC sol :	53,2 g/kg (répartition à l'équilibre)	> 0,0026 mg/kg dwt répartition à l'équilibre
PNEC STP :	38,28 mg/l (OECD 209)	8,42 mg/l (OECD 209)

8.1 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques : Généralement, aucun requis pour une manipulation en extérieur. En intérieur, assurez une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. Assurez un bon niveau de ventilation de base avec au moins 1 à 3 renouvellements d'air par heure. L'utilisation en intérieur nécessite un système d'extraction locale (LEV) avec une efficacité supérieure à 80 %.

Protection respiratoire : Généralement, aucun requis sauf si le taux de ventilation ne peut être atteint. En cas de ventilation insuffisante : respirateur avec filtre à vapeur (EN 141). Filtre recommandé type A3 / P3

Protection des mains : En cas de contact, portez des gants adaptés aux liquides de résine polyuréthane. Gants de protection : Néoprène. Epaisseur des gants : >= 0,5 mm. Temps de perméation : >= 480 min. Les recommandations des fabricants de gants doivent toujours être consultées.

Protection des yeux : Lunettes de protection bien ajustées recommandées.

Protection de la peau : Combinaisons.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Empêcher l'entrée dans les égouts et les cours d'eau.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

a) État physique :	Liquide
--------------------	---------

b) Couleur :	Incolore
c) Odeur :	Inodore
d) Point de fusion :	-51,3-28,4°C
e) Point d'ébullition :	Données non disponibles - se décompose
f) Inflammabilité :	Non applicable, le produit est un liquide
g) Limites d'explosivité :	Données non disponibles
h) Point d'éclair :	228°C (EN22719)
i) Température d'auto-inflammabilité :	460°C
j) Température de décomposition :	Environ 250°C
k) pH :	Non applicable
i) Viscosité, dynamique :	2400 mPa.s
m) Solubilité :	S'hydrolyse dans l'eau.
n) Coefficient de partage (log K_{ow}):	5,54 - 9,81
o) Pression de vapeur :	0,002 Pa à 20°C
p) Densité et/ou densité relative :	1,17 à 20°C
q) Densité de vapeur relative :	Données non disponibles
r) Caractéristiques des particules :	Non applicable, le produit est un liquide

9.2 Autres informations

Aucune

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun danger de réactivité connu, mais réagit avec des agents de durcissement et certains catalyseurs pour se transformer en forme solide.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune.

10.4 Conditions à éviter

Évitez l'exposition à l'humidité et aux températures élevées.

10.5 Matières incompatibles

Éviter le contact avec des oxydants forts, des acides et des bases.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation. Lors de la combustion ou de la décomposition thermique : Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxydes d'azote (NO_x), isocyanates, cyanure d'hydrogène.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce produit n'a pas été testé. Les jugements sur la toxicité attendue de ce produit ont été établis en fonction de l'évaluation de ses principaux composants.

(a) toxicité aiguë	Sur la base des données disponibles, la substance est classée comme nocive par inhalation. DL ₅₀ orale, rat > 2500 mg/kg (OECD 423 (femelle)) DL ₅₀ cutanée, rat > 2000 mg/kg (OECD 402) DL ₅₀ cutanée, lapin > 2000 mg/kg CL ₅₀ inhalation, rat (mg/l) 0,39 mg/l/4h (OECD 403 (femelle))
(b) corrosion/irritation cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Corrosion/irritation cutanée lapin : Non classé (méthode OECD 404)
(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Lésions oculaires graves/irritation oculaire lapin : Non classé (méthode OECD 405)
(d) sensibilisation respiratoire/cutanée	Sur la base des données disponibles, la substance est classée comme sensibilisant cutané Souris LLNA : sensibilisant (OECD 429)
(e) mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(f) cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(g) toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
H) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique	Sur la base des données disponibles, la substance est classée comme irritante pour les voies respiratoires.
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DSENO (inhalation, rat, vapeur, 90 jours) 3,3 mg/l/6h/jour (OECD 413)
(j) danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Aucun danger pour les organismes aquatiques n'est attendu.

CL₅₀ poisson 8,9 mg/l (Brachydanio rerio)CE₅₀ Daphnia 127 mg/l (48 h statique / EU C.2)CE₅₀ autres organismes aquatiques > 1000 mg/l (72h / Scenedesmus subspicatus / DIN 38412)ErC₅₀ (algues) > 1000 mg/l (0-72h statique / Desmodesmus subspicatus / EU C.3)CE₅₀, BOUES ACTIVÉES, 3828 mg/l (3 heures, (méthode OECD 209))**12.2 Persistance et dégradabilité**

Non considéré comme facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non considéré comme bioaccumulable. S'hydrolyse dans l'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

La mobilité dans le sol est estimée faible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucun des composants n'est connu pour être PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est connu pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer et recycler le produit non utilisé si possible. Si la récupération et le recyclage ne sont pas possibles, incinérer ou éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Ne sont pas considérées comme des marchandises dangereuses pour le transport.

	ADR	IMDG	OACI
14.1 Numéro ONU	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.4 Groupe d'emballage	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.5 Dangers pour l'environnement	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	AUCUN	AUCUN	AUCUN
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable	Non applicable	Non applicable

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tous les composants sont répertoriés comme substances existantes en Europe Tous les composants sont considérés comme conformes à REACH

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce produit.

SECTION 16 : Autres informations

Informations sur la révision :

Il s'agit d'une nouvelle FDS

Liste des abréviations utilisées dans cette FDS :

CAS Chemical Abstracts Service

CLP Classification, Labelling and Packaging Regulation (Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage) (CE) n° 1272/2008

CE Communauté/Commission européenne

PBT Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals Regulation (Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques) (CE) n° 1907/2006

vPvB very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

Références :

Source : Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Méthode utilisée pour la classification des mélanges:

Approches basées sur les ingrédients

Phrases H utilisées dans la section 3

Aucune

Exigences de formation pour les travailleurs

Aucune exigence de formation spéciale

Scénario d'exposition 1 Utilisation professionnelle finale

Format du scénario d'exposition -	
1. Titre	
Titre abrégé libre	Utilisation dans des produits de liaison en résine
Secteur d'utilisation	Travaux de bâtiment et de construction (SU 19)
Processus, tâches et activités couverts	Mélange dans des procédés discontinus pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC 5 Transfert d'une substance ou d'une préparation (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands conteneurs, dans des installations non dédiées PROC 8a. Application au rouleau ou au pinceau PROC 10 Traitement d'articles par trempage et versage PROC 13
2. Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques	
Caractéristiques du produit	Forme physique du produit : Liquide Pression de vapeur : $\leq 0,003$ Pa, à 40°C Couvre le pourcentage dans le produit allant jusqu'à 100%
Conditions opérationnelles	Température maximale du processus 40°C Utilisation intérieure/extérieure
2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs	
Scénario de contribution 1	
PROC 5	Mélange dans des procédés discontinus pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 h/jour
Conditions opérationnelles influençant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure : Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur.	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0%
Scénario de contribution 2	
PROC 8a	Transfert d'une substance ou d'une préparation (chargement/déchargement) de/vers des récipients/grands conteneurs, dans des installations non dédiées
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 h/jour
Conditions opérationnelles influençant l'exposition des travailleurs	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 h/jour
Conditions opérationnelles influençant l'exposition des travailleurs	Température maximale du processus 40°C. Utilisation intérieure : Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0%
Scénario de contribution 3	

PROC 10	Application au rouleau ou au pinceau (application de revêtements à faible énergie)
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 h/jour
Conditions opérationnelles influençant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure : Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur.	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0%
Scénario de contribution 4	
PROC 13	Traitement d'articles par trempage et versage
Caractéristiques du produit	Couvre le pourcentage dans le produit allant jusqu'à 100%
Fréquence et durée d'utilisation/exposition	Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 h/jour
Conditions opérationnelles influençant l'exposition des travailleurs	Utilisation intérieure : Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure)
Conditions et mesures techniques pour contrôler la dispersion de la source vers le travailleur	Utilisation intérieure : Ventilation par aspiration locale - efficacité d'au moins 80,0%
2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement	
ERC 8c ERC 8f	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion dans ou sur une matrice Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion dans ou sur une matrice
Quantités utilisées	Quantité journalière pour les utilisations à grande dispersion <= 50000 kg/jour
Fréquence et durée d'utilisation	Utilisation/libération intermittente (< 12 fois par an) ou continue
Facteurs environnementaux non influencés par la gestion des risques	Débit d'eau de surface réceptrice : 18000 m³/d
Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol	Débit supposé de la station d'épuration sur site (m³/jour) : 2000 m³/jour L'efficacité totale d'épuration des eaux usées après RMM (station de traitement des eaux domestiques) sur et hors site est (%): 100%
Mesures organisationnelles de prévention/limitation des rejets du site	Mesures organisationnelles spécifiques ou mesures nécessaires pour assister le fonctionnement de mesures techniques particulières. Ces mesures doivent être documentées en particulier pour démontrer des conditions strictement contrôlées.
Conditions et mesures en relation avec la station de traitement des eaux usées municipales	Taille du système de traitement des eaux usées/de la station d'épuration municipale (m³/jour) ; préciser l'efficacité de dégradation ; technique de traitement des boues (élimination ou valorisation) ; mesures pour limiter les émissions atmosphériques provenant de la station d'épuration (le cas échéant)

Conditions et mesures relatives au traitement externe des déchets pour élimination	Éliminer les déchets ou les sacs/conteneurs usagés conformément aux réglementations locales.
3 Stimulation de l'exposition	
Exposition des travailleurs : Local – inhalation DNEL : Aiguë : 1 mg/m ³ Long terme : 0,5 mg/m ³	
Voie d'exposition et type d'effets	Estimation de l'exposition RCR
Mélange ou mélange dans des procédés discontinus pour la formulation de préparations et d'articles (multi-étapes et/ou contact important) (PROC 5)	
Inhalation, locale, long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,84
Inhalation, locale, aiguë	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,42
Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) depuis/vers des navires/grands conteneurs dans des installations non dédiées (PROC 8a)	
Inhalation, locale, long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,84
Inhalation, locale, aiguë	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,42
Application au rouleau ou brossage (PROC 10)	
Inhalation, locale, long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,84
Inhalation, locale, aiguë	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,42
Traitement d'articles par trempage et coulage (PROC 13)	
Inhalation, locale, long terme	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,84
Inhalation, locale, aiguë	0,42 mg/m ³ (TRA Travailleur v3) 0,42
4. Conseils aux utilisateurs en aval pour évaluer si leur utilisation se trouve dans les limites du scénario d'exposition.	
L'utilisateur en aval respecte les limites définies par le scénario d'exposition si les mesures de gestion des risques proposées, comme décrit ci-dessus, sont appliquées ou si l'utilisateur en aval peut démontrer de manière indépendante que ses propres mesures de gestion des risques sont adéquates.	